



**Votre adolescent a entre 12 et 17 ans ?
N'attendez plus pour le faire vacciner !**

Les adolescents volontaires peuvent dès à présent prendre rendez-vous dans les centres de vaccination ou en ville (médecins traitants, infirmiers, pharmacies...) :

- sur le site sante.fr ou vitemadose.fr
- en appelant le **0 800 009 110** (numéro gratuit, 7j/7, de 6h à 22h)
- en parlant avec votre **médecin traitant**

DES OPÉRATIONS DE VACCINATION SERONT ORGANISÉES DÈS LA RENTRÉE, AU PLUS PROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT.

4 bonnes raisons de vacciner votre adolescent

1
**POUR
PROTÉGER
SA FAMILLE ET
SES AMIS**

2
**POUR LE
PROTÉGER**

3
**POUR QU'IL
CONTRIBUE
À L'IMMUNITÉ
COLLECTIVE**

4
**POUR SON
BIEN-ÊTRE
MENTAL**

Questions pratiques sur la vaccination

📌 Nos vidéos d'information sur la vaccination : fonctionnement, efficacité, recommandations... toutes les réponses à vos questions, à retrouver en ligne sur www.youtube.com/c/ARSPaca_videos

QUELS SONT LES VACCINS UTILISÉS ?

Il s'agit des vaccins à ARN messager (Moderna, Pfizer). Leur rôle est d'apprendre au système immunitaire à produire la protéine S (Spike) pour fabriquer un antigène spécifique du coronavirus. Leur efficacité est de plus de 90% contre le variant Delta.

POURQUOI SE FAIRE VACCINER QUAND ON A DÉJÀ EU LA COVID ?

Avoir contracté la Covid ne garantit pas une protection optimale sur le long terme, notamment face aux variants. Le vaccin permet une stimulation nécessaire des défenses naturelles déjà acquises.

UNE OU DEUX DOSES ?

Deux, comme les adultes, espacées de 3 semaines. La dose unique est réservée aux adolescents qui auraient déjà été infectés par la Covid-19. Un délai d'au moins 2 mois après l'infection est nécessaire pour se faire vacciner.

Conserver le résultat positif du test RT-PCR sert de preuve pour ne bénéficier que d'une seule injection et valider un schéma vaccinal complet.

Comment se déroule la vaccination ?

LE JOUR DE LA VACCINATION

• **Les adolescents de 12 à 15 ans inclus** doivent présenter :

* **la carte Vitale** de leur parent donnant-droit (ou titulaire de l'autorité parentale) **ou une attestation de droit** mentionnant le numéro de sécurité sociale de leur parent donnant-droit (ou titulaire de l'autorité parentale) ;

* **ainsi qu'une autorisation parentale** disponible sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr ou en scannant le QR Code ci-contre.



• **Les adolescents de 16 ans ou plus** doivent présenter :

* **la carte Vitale** de leur parent donnant-droit (ou titulaire de l'autorité parentale) **ou une attestation de droit** mentionnant le numéro de sécurité sociale de leur parent donnant-droit (ou titulaire de l'autorité parentale) ;

Ils peuvent décider seuls de se faire vacciner, **sans autorisation parentale, sans présence parentale obligatoire.**

APRÈS LA VACCINATION

Après chaque injection, l'adolescent recevra une attestation de vaccination. Il est très important de la conserver précieusement.

L'attestation de vaccination certifiée peut être téléchargée via le site Ameli.fr avec le numéro de sécurité sociale du parent avec lequel l'adolescent a été enregistré lors de la vaccination.

Pour télécharger l'attestation de vaccination, rendez-vous sur le site www.attestation-vaccin.ameli.fr ou scannez le QR Code ci-dessous



i Plus d'information sur la vaccination :
www.paca.ars.sante.fr/vaccination-covid-19-vous-dit-tout
<https://vaccination-info-service.fr/>

En cas de doute sur la vaccination, il convient de demander conseil au médecin traitant de l'adolescent.

pass COVID-19 sanitaire

À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE 2021 POUR LES 12/17 ANS

Dès le 30 septembre 2021, le pass sanitaire entrera en application pour les adolescents de 12 à 17 ans. Celui-ci sera nécessaire pour accéder aux rassemblements, aux événements ou aux lieux de loisirs et de culture. Son déploiement vise à sécuriser la reprise des activités qui présentent de forts risques de diffusion épidémique.

Le pass sanitaire constitue un justificatif sanitaire de l'une des trois situations suivantes :

- Un schéma vaccinal complet.
- Un test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif supervisé par un professionnel de santé de moins de 72H.
- Un certificat de rétablissement de plus 11 jours et de moins de 6 mois pour les personnes qui ont déjà contracté la Covid.

i Plus d'information sur le pass sanitaire :
www.paca.ars.sante.fr/pass-sanitaire-les-reponses-vos-questions



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



J'ai entre 12 et 17 ans

Mes questions sur la vaccination contre le Covid-19



10/09/2021

1. POURQUOI UN VACCIN CONTRE LE COVID-19 ?

Le Covid-19 est une maladie causée par un coronavirus. Ce virus est très contagieux et peut être dangereux car il peut mener jusqu'à l'hospitalisation, et la mort. Dans le monde, depuis janvier 2020, près de 4,5 millions de personnes sont décédées du Covid.

Les vaccins contre le Covid sauvent des vies en protégeant contre la maladie et en diminuant la transmission du virus.

2. COMMENT FONCTIONNENT LES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ?

Les vaccins Pfizer et Moderna, qui sont les vaccins autorisés pour les 12-17 ans, sont des vaccins appelés « ARN messenger ». Un vaccin à ARN messenger « copie » une partie du virus contre laquelle il faut lutter. Dans le cas du coronavirus, c'est la protéine S. Lors de la vaccination, nous recevons un ARN messenger qui ordonne à nos cellules de fabriquer des protéines S. Face à cela, notre corps se défend en fabriquant des anticorps. Si nous attrapons un jour le coronavirus, notre corps le reconnaîtra et saura reproduire les anticorps nécessaires pour le détruire. Le vaccin lui-même est très rapidement éliminé par le corps après l'injection et ne modifie donc pas l'ADN.

Pour être pleinement efficaces, ces vaccins nécessitent l'injection de deux doses. Le délai est de 3 à 7 semaines entre les doses. Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 n'ont besoin que d'une seule dose, mais elles doivent attendre au moins 2 mois après l'apparition des symptômes avant de se faire vacciner. La protection du vaccin est optimale à partir de 7 jours après avoir reçu sa dernière dose de Pfizer ou Moderna.

3. POURQUOI ME FAIRE VACCINER SI JE NE SUIS PAS UNE PERSONNE FRAGILE ?

Tout le monde peut avoir le Covid-19. Certains jeunes peuvent développer une forme grave notamment s'ils sont déjà fragiles (maladie grave, obésité...). Par ailleurs, ils peuvent aussi développer des formes de « Covid long », ils ressentent alors des symptômes du Covid pendant plusieurs mois : fatigue, essoufflements, toux, perte de l'odorat et du goût, douleurs dans la poitrine, problèmes de concentration et de mémoire, anxiété... Or, la vaccination réduit considérablement les risques d'attraper le virus et de développer le « Covid long ».



De plus, la vaccination diminue la transmission du virus entre les personnes. Plus nous sommes nombreux à être vaccinés, moins le virus circule. Être vaccinés permet donc aux jeunes de protéger leurs proches et de jouer un rôle dans la lutte contre l'épidémie. Cela leur permet aussi de retrouver une vie normale : maintien des écoles ouvertes et des activités sportives et culturelles.

Enfin, à partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire devient obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois pour pouvoir accéder à un certain nombre de loisirs et d'activités culturelles ou sportives. Le pass sanitaire permet de prouver qu'on n'a pas le Covid ou qu'on ne risque pas de transmettre le virus (vaccination réalisée totalement, test négatif de moins de 72 heures ou preuve de rétablissement de la maladie).

4. EST-ON SÛR QUE CES VACCINS SONT EFFICACES SUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS ?

La décision d'autoriser ou non un vaccin appartient à des autorités indépendantes. C'est l'Agence européenne des médicaments qui évalue les vaccins contre le Covid-19 après une procédure stricte et rigoureuse.

Les vaccins Pfizer et Moderna ont été autorisés à partir de 12 ans à la suite d'essais cliniques menés chez des adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ces essais ont montré que les vaccins sont efficaces à 93 % pour éviter les cas de Covid-19 avec des symptômes. Aujourd'hui, en France, déjà 65 % des jeunes de 12 à 17 ans ont reçu une première dose de vaccin.

5. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES DES VACCINS ? SONT-ILS LES MÊMES QUE CHEZ LES ADULTES ?

Les vaccins contre le Covid sont très surveillés par les autorités sanitaires du monde entier depuis le début de leur utilisation. Cette surveillance nous permet de dire que les vaccins sont très sûrs.



Cependant, comme pour tous les médicaments, ils peuvent provoquer des effets indésirables qui disparaissent rapidement, et qui sont les mêmes chez les adultes et chez les jeunes. Ce sont des signes montrant que le corps est en train de créer une protection. Les plus fréquents sont : douleur à l'endroit de la piqûre, maux de tête, fatigue, fièvre et frissons, douleurs musculaires... Des effets indésirables plus graves sont possibles, mais extrêmement rares : moins d'un cas pour 100 000 vaccinations.

QUESTIONS PRATIQUES

6. AI-JE BESOIN DE L'ACCORD DE MES PARENTS POUR ME FAIRE VACCINER ?

- **Entre 12 et 15 ans** : l'autorisation d'au moins un des parents est nécessaire.
- **16 ans ou plus** : il est possible de se faire vacciner sans l'accord des parents.
- **Dans tous les cas**, personne ne peut se faire vacciner sans son accord.

7. COMMENT PUIS-JE ME FAIRE VACCINER ?

Des opérations de vaccination sont organisées par les établissements scolaires. Il est aussi possible de prendre rendez-vous : en centre de vaccination via le site www.sante.fr ou au **0 800 009 110** ; chez son médecin traitant ; en pharmacie ; en cabinet infirmier ou sage-femme ; sur son lieu de soin ou chez soi si on est suivi pour un problème de santé.

Le jour du rendez-vous, pour se faire vacciner, il faut apporter :

- **Entre 12 et 15 ans** : une pièce d'identité, la carte Vitale d'un des parents ou une photocopie ou une attestation de droit mentionnant leur n° de sécurité sociale, et un formulaire d'autorisation parentale signé par l'un des deux parents. L'attestation parentale est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf
- **À 16 ans ou plus** : une pièce d'identité. Il est également conseillé mais non obligatoire d'apporter sa carte Vitale ou une photocopie, ou bien la carte Vitale de l'un des parents si l'on n'a pas sa propre carte.





MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



J'ai un enfant qui a entre 12 et 17 ans

Mes questions sur sa vaccination Covid-19

10/09/2021



1. POURQUOI UN VACCIN CONTRE LE COVID-19 ?

Le Covid-19 est une maladie causée par un coronavirus. Ce virus est très contagieux et peut être dangereux car dans ses formes graves il peut mener jusqu'à l'hospitalisation, et la mort. Dans le monde, depuis janvier 2020, près de 4,5 millions de personnes sont décédées du Covid.

Les vaccins contre le Covid-19 sauvent des vies en protégeant contre la maladie et en réduisant la transmission du virus.

2. COMMENT FONCTIONNENT LES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ?

Les vaccins Pfizer et Moderna, qui sont les vaccins autorisés pour les 12-17 ans, sont des vaccins appelés « ARN messenger ». Un vaccin à ARN messenger « copie » une partie du virus contre laquelle il faut lutter. Dans le cas du coronavirus, c'est la protéine S. Lors de la vaccination, nous recevons un ARN messenger qui ordonne à nos cellules de fabriquer des protéines S. Face à cela, notre corps se défend en fabriquant des anticorps. Si nous attrapons un jour le coronavirus, notre corps le reconnaîtra et saura reproduire les anticorps nécessaires pour le détruire. Le vaccin lui-même est très rapidement éliminé par le corps après l'injection, et ne modifie donc pas l'ADN.

Pour être pleinement efficaces, ces vaccins nécessitent l'injection de deux doses. Le délai est de 3 à 7 semaines entre les doses. Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 n'ont besoin que d'une seule dose, mais elles doivent attendre au moins 2 mois après l'apparition des symptômes avant de se faire vacciner. La protection du vaccin est optimale à partir de 7 jours après avoir reçu sa dernière dose.

3. QUELS SONT LES BÉNÉFICES À FAIRE VACCINER MON ENFANT S'IL N'EST PAS UNE PERSONNE FRAGILE ?

Tout le monde peut attraper le coronavirus. Certains jeunes peuvent développer une forme grave notamment s'ils sont déjà fragiles (maladie grave, obésité...). Par ailleurs, ils peuvent aussi développer des formes de « Covid long », ils ressentent alors des symptômes du Covid pendant plusieurs mois : fatigue, essoufflements, toux, perte de l'odorat et du goût, douleurs dans la poitrine, problèmes de concentration et de mémoire, anxiété... Or, la vaccination réduit considérablement les risques d'attraper le virus et de développer le « Covid long ».



De plus, la vaccination diminue la transmission du virus entre les personnes. Être vaccinés permet aux jeunes de protéger leurs proches. Cela leur permet également de retrouver une vie normale et favorise leur bien-être : maintien des écoles ouvertes, des activités sportives et culturelles.

Enfin, à partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire devient obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois pour pouvoir accéder à un certain nombre de loisirs et d'activités culturelles ou sportives. Le pass sanitaire permet de prouver qu'on n'a pas le Covid ou qu'on ne risque pas de transmettre le virus (vaccination réalisée totalement, test négatif de moins de 72 heures ou preuve de rétablissement de la maladie).

4. EST-ON SÛR QUE LES VACCINS SONT EFFICACES SUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS ?

La décision d'autoriser un vaccin appartient à des autorités indépendantes qui sont en charge de l'évaluation des produits de santé. C'est l'Agence européenne des médicaments qui évalue les vaccins contre le Covid-19 après une procédure stricte et rigoureuse.

Les autorisations de mise sur le marché de certains vaccins ont été étendues aux personnes de 12 ans et plus, à la suite d'essais cliniques menés chez des adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ces essais ont montré une efficacité des vaccins de plus de 93% pour éviter les cas de Covid-19 avec des symptômes. Aujourd'hui, en France, déjà 65 % des jeunes de 12 à 17 ans ont reçu une première dose de vaccin.

La vaccination est donc essentielle pour tous se protéger et réduire la circulation du virus.

5. N'EST-IL PAS DANGEREUX DE FAIRE VACCINER MON ENFANT ALORS QU'IL EST EN PLEINE PUBERTÉ ?

La vaccination des adolescents présente des bénéfices qui sont très largement supérieurs aux risques.

Les effets indésirables les plus fréquents sont similaires à ceux observés chez les adultes, et sont généralement légers ou modérés : douleur à l'endroit de la piqûre, maux de tête, fatigue, fièvre et frissons... De plus, les essais cliniques effectués par l'Agence européenne des médicaments, de même que la surveillance renforcée mise en place en France, ont montré que les effets indésirables graves liés au vaccin sont extrêmement rares chez les jeunes.



6. QUELS SONT LES RISQUES SUR LE LONG TERME ?

Dans l'histoire, parmi tous les vaccins qui existent et sont utilisés, quand il y a eu des effets indésirables, ils sont toujours apparus peu de temps après l'injection mais jamais longtemps après. En effet, le principe actif des vaccins, et donc des vaccins contre le Covid-19, quelle que soit la technologie utilisée, est très rapidement éliminé par le corps humain quelques jours après l'injection. Or, nous disposons d'un recul de près d'un an sur les vaccins contre le Covid. Depuis que la vaccination contre le Covid-19 a commencé, ce sont plus de 5 milliards de doses de vaccins qui ont été administrées dans le monde, dans un contexte de surveillance internationale renforcée.

7. MON ENFANT A-T-IL BESOIN DE MON ACCORD POUR SE FAIRE VACCINER ?

- Si votre enfant a entre **12 et 15 ans**, il a besoin de l'autorisation d'au moins un de ses parents.
- Si votre enfant a **16 ans ou plus**, il peut aller se faire vacciner sans l'accord de ses parents.
- **Dans tous les cas**, personne ne peut le vacciner sans son accord.

8. COMMENT MON ENFANT PEUT-IL SE FAIRE VACCINER ?

Des opérations de vaccination sont organisées par les établissements scolaires. Pour se faire vacciner, il est aussi possible de prendre rendez-vous : en centre de vaccination via le site www.sante.fr ou au **0 800 009 110** ; chez son médecin traitant ; en pharmacie ; en cabinet infirmier ou sage-femme ; sur son lieu de soin ou chez soi si on est suivi pour un problème de santé.

Le jour du rendez-vous, pour pouvoir être vacciné, votre enfant devra apporter :

- **Entre 12 et 15 ans** : une pièce d'identité, la carte Vitale d'un des parents ou une photocopie ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale, et un formulaire d'autorisation parentale signé par l'un des parents. L'attestation parentale est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf
- **À 16 ans ou plus** : une pièce d'identité. Il est également conseillé mais non obligatoire d'apporter sa carte Vitale ou une photocopie, ou bien celle de l'un des parents s'il n'a pas sa propre carte.



Plus d'informations sur

www.solidarites-sante.gouv.fr/covid-19-vaccination-des-mineurs